**Communiqué de presse le 8 juin 2010**
**Informations réglementées**
**www.terbeke.com**

# DIVIDENDES – MISE EN PAIEMENT

L'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010 a décidé de distribuer un dividende brut de 2,35 euro par action donnant droit à dividende.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2010 (cotation ex-coupon le 10 juin 2010), contre remise du coupon nr. 22.

Le dividende est payable contre remise du coupon aux guichets des banques belges agréées, le service financier étant assuré par la banque BNP Paribas Fortis qui a été désignée System Paying Agent et unique agent payeur.

Le conseil d'administration